

INSTRUCTIONS DE COURSE

« La 40' MALOUINE LAMOTTE » du 21 au 24 Septembre 2023 à SAINT-MALO

Organisé par la SNBSM - SOCIETE NAUTIQUE de la BAIE DE SAINT-MALO

- GRADE 4 -

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

PREMBULE

Les épreuves sont ouvertes aux bateaux de la **Class40** en conformité avec leurs règles de classe et à jour de leur cotisation.

La **40' Malouine LAMOTTE 2023** se décline en deux épreuves. La participation des bateaux est obligatoire sur les deux épreuves, sauf incidents techniques, après accord du Comité de Course.

- La **40' Malouine LAMOTTE**, course phare de 24h, elle se courre en DUO sur une boucle d'environ 180 milles nautiques courue en Manche au départ de Saint-Malo. Cette épreuve est inscrite au European Trophy de la Class40,
 - Suite à la demande d'un grand nombre de concurrents, la CLASSE 40 nous a demandé d'autoriser l'embarquement d'un « mediaman » à bord des bateaux qui le désiraient.
 - Ce mediaman ne devra en aucun cas participer aux manœuvres, ni aux choix stratégiques. Il devra en outre avoir sa licence FFVoile de compétition ou temporaire à jour avec certificat médical.
 - Seule la Class40 sera habilitée à valider la candidature du mediaman embarqué.
 - Il pourra fournir un livrable, libre de diffusion : images, sons, textes ou vidéos (2 minutes) à l'organisation de la manifestation, nécessaire à la promotion de l'événement,
 - Il sera demandé au mediaman de prendre toutes dispositions pour ne pas être visibles lors de la séquence de départ et d'arrivée de la course de 24h00.
 - Le mediaman ne pourra sortir de l'intérieur du bateau que 30 minutes après le départ et devra y rentrer 30 minutes avant l'arrivée. Une pénalité pourra être attribuée à l'équipage qui ne respectera pas cette règle.
- Le **Trophée LODI GROUP**, régates organisées sur 2 jours avec des équipages d'au moins 3 personnes. Les modifications d'équipage sont autorisées avec l'accord du Comité de Course.
- Pour chacune des épreuves, chaque bateau fournira une liste d'équipage, avec pour chaque membre :
 - leur numéro de licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
 - ou
 - leur numéro de licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - ou
 - la prise d'une licence temporaire accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (possibilité de souscrire auprès de la SNBSM),
 - une autorisation parentale pour les mineurs

1. REGLES : La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2021-2024),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et heure légale du lever du soleil,
- 1.4 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) 2022-2023 : [WSOffshoreSpecialRegulations20222023v2-\[27823\].pdf \(sailing.org\)](https://www.sailing.org/27823.pdf)
- 1.5 Les règles de classe de la CLASSE 40.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Conformément à la RCV 90.2(c), des modifications orales aux IC pourront être faites sur l'eau. Un arbitre ou un membre de l'autorité organisatrice (AO) les communiquera à chaque équipage qui devra accuser réception.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Le PC Course est situé sur le Quai du BAJOYER, à proximité de La TRINQUETTE, à Saint-Malo
- 3.2 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé au PC Course. Ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://www.snbsm.com>
- 3.3 Sur l'eau, le Comité de course communiquera avec les concurrents sur le canal VHF 77, ceux-ci devront assurer une veille permanente (y compris à terre pendant les horaires de course) sur ce canal. [DP]

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs devront porter dans chaque galhauban de façon visible, et pendant toute la durée de l'épreuve, le pavillon **40' MALOUINE LAMOTTE**, fourni par l'organisation. [DP]
Ce pavillon devra être restitué à l'entrée de la soirée de remise des prix.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Le mât de pavillons est situé à l'extérieur du PC Course
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Mercredi 20 Septembre

CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

- de 14h00 à 18h00 : remise des balises de géolocalisation « tracker », pavillons et badges de stationnement,
- à 18h30 : Accueil des skippers et briefing à la TRINQUETTE

Jeudi 21 Septembre

DEPART de la 40' MALOUINE LAMOTTE

- à 9h30 : départ des pontons
- à 10h07 : Passage des écluses de sortie
- à 12h00 : 1^{er} signal d'avertissement pour la course de 24h00 en double

Vendredi 22 Septembre

ARRIVEES de la 40' MALOUINE LAMOTTE

- Passage des écluses d'entrée : 09h11, 10h11, 11h11, 12h11, 13h11
- Repas à la Trinquette pour les skippers

Samedi 23 Septembre

JOUR 1 du TROPHEE LODI GROUP

- à 9h00 : départ des pontons
- à 9h34 : Passage des écluses de sortie (SAS spécial)
- à 10h00 : 1^{er} signal d'avertissement pour la 1^{ère} course du jour
- 2^{nde} course à suivre
- à 15h04 : Passage des écluses d'entrée (SAS spécial)
- à 19h00 : réception à l'Hôtel de France et Chateaubriand

Dimanche 24 Septembre

JOUR 2 du TROPHEE LODI GROUP

- à 10h30 : départ des pontons
- à 11h00 : Passage des écluses de sortie (SAS spécial)
- à 12h30 : 1^{er} signal d'avertissement pour la 1^{ère} course du jour
- 2^{nde} course à suivre
- de 16h30 à 17h00 : séance de dédicace des skippers à la Trinquette
- à 17h00 : remise des prix et restitution obligatoire des balises de géolocalisation « Tracker »

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée ci-dessus,

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant le signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est celui de la CLASS 40



8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours. Le Comité de course se réserve le droit de décider des parcours à effectuer, en fonction des conditions météorologiques rencontrées.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les parcours à effectuer sont affichés sur le tableau du Comité de course, et annoncés par VHF CANAL 77.

9.3 Bouée de dégagement : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

10.1 Les marques de départ, de parcours et d'arrivée seront les suivantes

Marque de départ	Marques de parcours	Marque d'arrivée
Bateau avec pavillon ORANGE Bouée tétraédrique ORANGE ou Balise (voir annexe parcours) ou Semi-rigide avec pavillon ORANGE)	Parcours côtiers : voir annexe parcours, Parcours construits : Bouées tétraédriques ORANGE Bouées cylindrique JAUNE	Bateau avec pavillon BLEU Bouée tétraédrique ORANGE ou Balise (voir annexe parcours) ou semi-rigide ou coffre

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10.3 Si une marque de parcours est absente, les bateaux devront « passer » la position de la marque absente, en prenant une trace GPS de ce passage, et en la conservant jusqu'à l'issue de l'épreuve. Le Comité de course se réserve la possibilité de contrôler les traces GPS de tout concurrent afin de s'assurer qu'il a bien effectué le parcours (voir la définition « Effectuer le parcours » dans les RCV 2021-2024)

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**. Les zones d'exclusion devront être évitées (**voir en particulier ci-dessous l'arrêté concernant la Zone de travaux du parc éolien de Saint-BRIEUC**)

<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/uploads/atlantique/arretes/2082e18a0dc11232926790944fe94fe8.pdf>

2. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon ORANGE sur le bateau du comité de course et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur.

12.2 La procédure de départ sera la suivante :

MINUTES AVANT LE SIGNAL DE DEPART	SIGNAL VISUEL	SIGNAL SONORE	SIGNIFICATION
8	Pavillon de CLASSE 40 envoyé	UN	Signal d'avertissement
4	Pavillon préparatoire (P, I, Noir) envoyé	UN	Signal préparatoire
1	Pavillon préparatoire (P, I, Noir) affalé	UN LONG	Une minute
0	Pavillon de CLASSE 40 affalé	UN	Signal de Départ

12.3 Les bateaux identifiés du côté parcours au moment du départ (RCV 29.1 rappel individuel) devront freiner leur bateau et se replacer, dès que possible, sans gêner les autres concurrents derrière le dernier bateau de la flotte ayant pris un bon départ. Les bateaux concernés seront informés par une annonce du Comité de course sur le canal 77, qui leur indiquera le bateau derrière lequel se placer (ceci modifie la RCV 29.)

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Lors d'un changement de parcours, les bateaux doivent passer entre le bateau du Comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon BLEU sur le bateau Arrivée et le côté parcours d'une Bouée tétraédrique ORANGE, ou d'une Balise du domaine maritime.

14.2 Si le Bateau Arrivée est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Un bateau qui fait l'objet d'un départ anticipé (RCV 29.1 rappel individuel) et qui n'effectue pas la réparation telle que décrit en 12.3, recevra sans instruction, une pénalité en points de 20% calculée comme indiqué dans la règle 44.3(c).

15.3 Un bateau qui enfreindra l'interdiction de navigation dans la zone du parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc (voir point 11), en plus des poursuites auxquelles il s'expose de la part des Affaires Maritimes, se verra appliquer une pénalité, qui pourra aller jusqu'à la disqualification de la part du jury de l'épreuve.

15.4 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Le temps limite pour finir est laissé à la discrétion du Comité de course qui s'efforcera de laisser les bateaux terminer dans la limite de la suite du programme prévu. Le Comité de course annoncera sur le canal VHF 77, si nécessaire, l'heure de fermeture de ligne.

Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) recevra les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus 1 point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Les concurrents ayant l'intention de réclamer doivent le signaler par VHF au Bateau Comité, le plus tôt possible, et au plus tard au moment du franchissement de la ligne d'arrivée. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 120 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour. L'heure sera communiquée par VHF aux concurrents.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au PC COURSE.

17.3 Des avis seront affichés au tableau officiel, au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation, pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au PCCOURSE. Elles commenceront à l'heure communiquée au tableau officiel.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider chaque épreuve,

18.2 Courses retirées : aucune course ne sera retirée,

18.3 La course en DUO du 21/22 Septembre comptera seule pour le Trophée 40' MALOUINE LAMOTTE

18.4 Les courses en équipage des 23/24 Septembre compteront seules pour le classement du Trophée LODI GROUP

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Les bateaux prenant le départ devront se signaler, en passant auprès du bateau Comité, avant le départ de la première course de chaque jour, afin d'y être pointé. Pour ce faire et afin de respecter le programme des courses les bateaux devront être à disposition du Comité de course 30 minutes avant le premier signal d'avertissement de la première course du jour.

19.2 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau.

19.3 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course sur le canal VHF77 aussitôt que possible.

19.4 La procédure à suivre pour tout problème nécessitant une assistance :
Contactez au plus vite le CROSS par VHF 16, ou éventuellement par téléphone au 196, en commençant votre message par :

- « **MAYDAY** » en cas de détresse, suivi de l'identification du bateau + votre position
- « **PANPAN** » en cas d'urgence, suivi de l'identification du bateau + votre position

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] [NP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.

20.2 [DP] [NP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 [DP] [NP] Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] [NP] Un bateau doit être conforme aux règles 120 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le Pavillon 40' MALOUINE LAMOTTE porté sur un mât.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors de la zone de départ dès le signal d'avertissement de chaque course.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritiques doivent être conservés à bord des bateaux, et évacués dans les espaces dédiés dans les ports.

25. EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale

28. PRIX

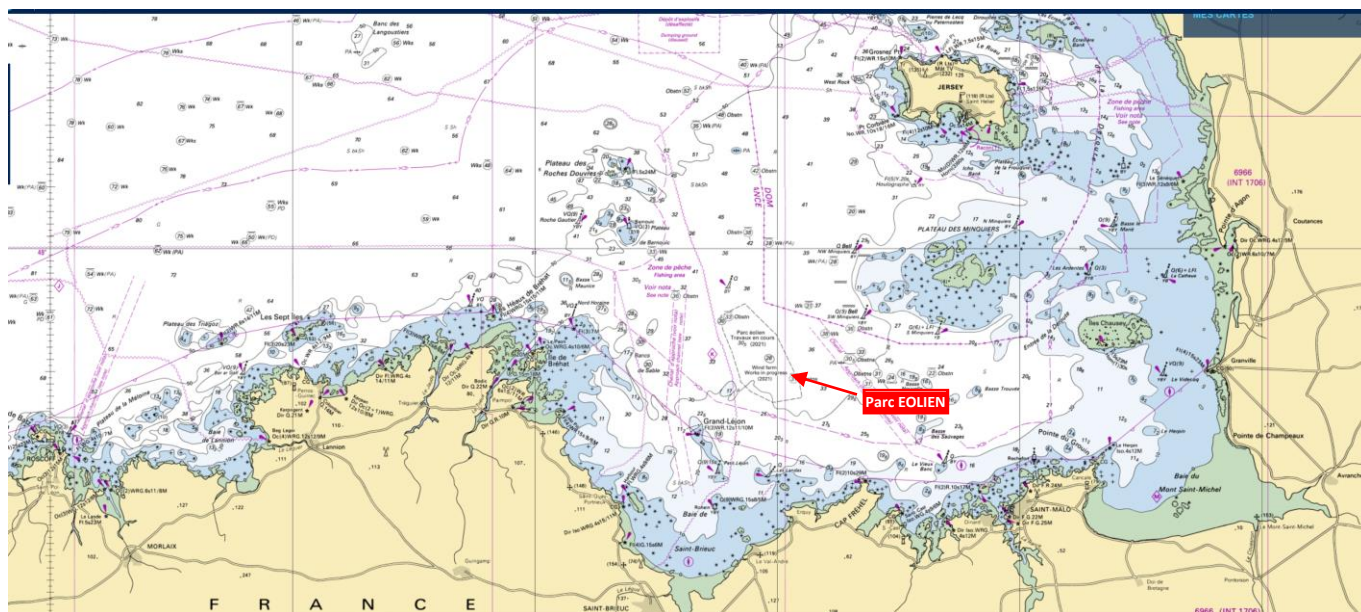
Des prix seront distribués comme suit :

- Trophée **40' MALOUINE LAMOTTE** pour la course en duo des 21 et 22 Septembre.
- Trophée **LODI GROUP** pour les courses en équipage des 23 et 24 septembre
- Tirage au sort de lots pour tous les concurrents

ARBITRES DESIGNES

- **Président du comité de course : Hervé DESPRES**
- **Président du jury : Patrick BREHIER**
- **VHF : Canal 77**
- **Portable : 06 63 99 05 45 par SMS ou WhatsApp uniquement**

ANNEXE ZONES DE COURSE



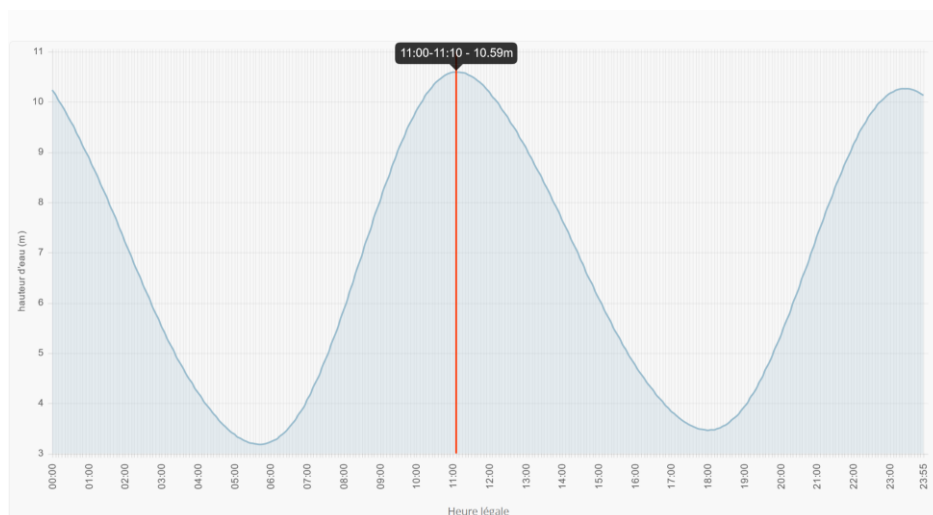
ZONE DE TRAVAUX DU PARC EOLIE DE SAINT-BRIEUC

Ci-dessous figurent l'arrêté concernant le parc éolien de Saint-Brieuc (avec carte et coordonnées GPS)

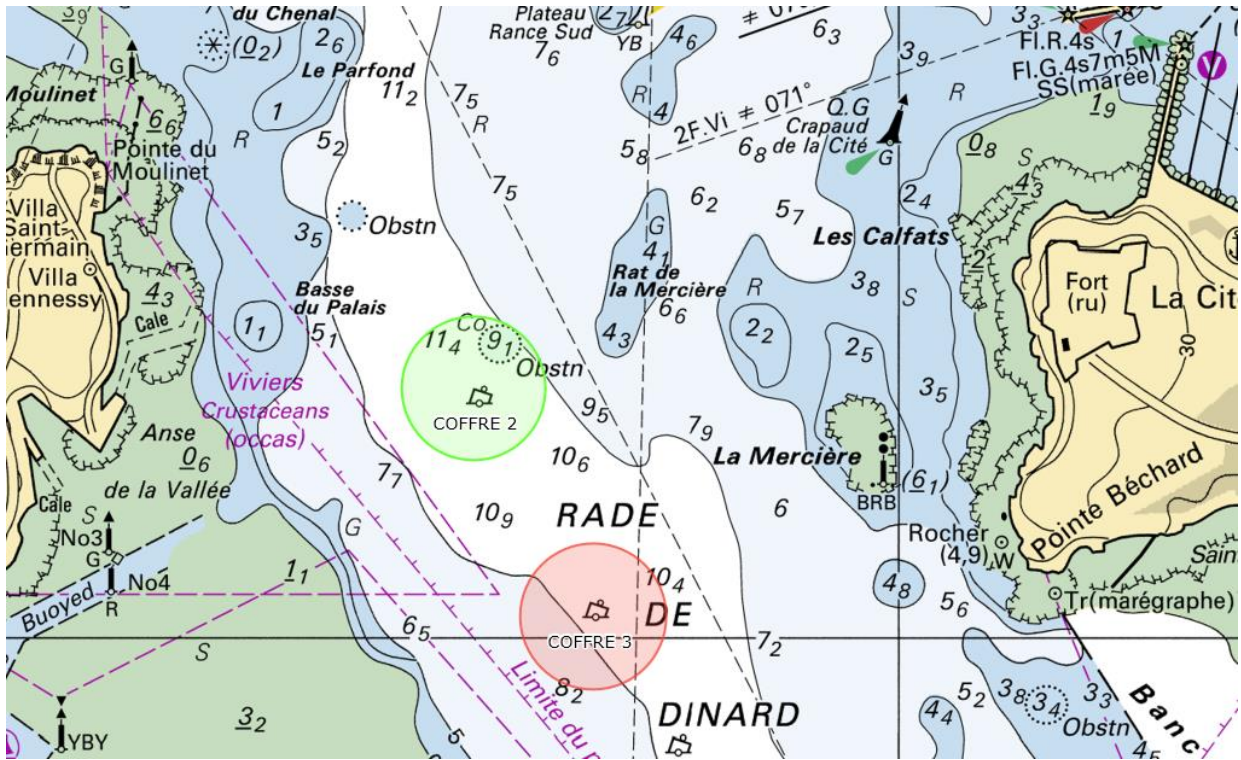
<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/uploads/atlantique/arretes/2082e18a0dc11232926790944fe94fe8.pdf>

Marées à Saint-Malo (sources SHOM)

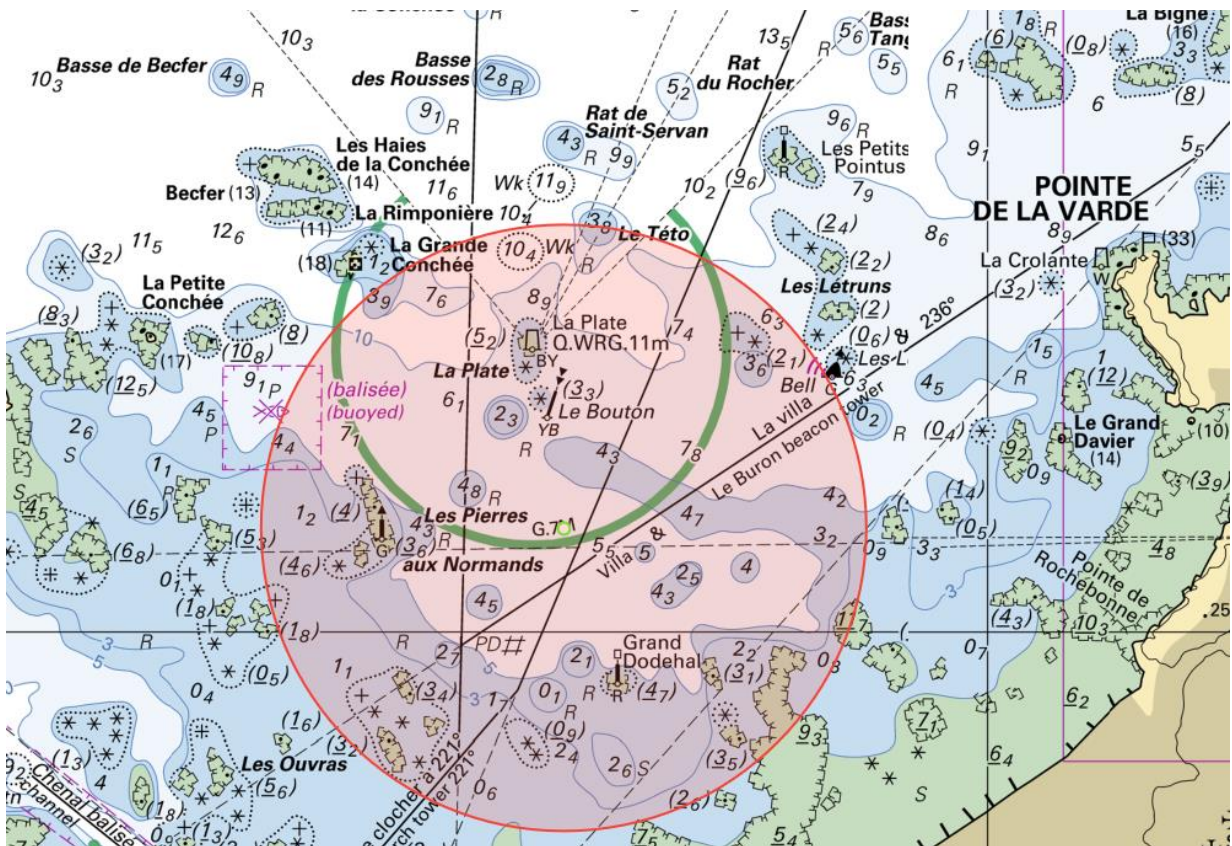
Jeudi 21 septembre 2023				Vendredi 22 septembre 2023			Samedi 23 septembre 2023			Dimanche 24 septembre 2023					
	Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient
BM	05:42	3.03	---	BM	06:15	3.72	---	PM	00:13	9.28	43	PM	01:30	8.52	35
PM	11:12	10.49	61	PM	11:48	9.77	49	BM	07:02	4.45	---	BM	08:26	4.99	---
BM	18:02	3.30	---	BM	18:44	4.01	---	PM	12:42	8.98	38	PM	14:34	8.48	35
PM	23:30	10.09	56	---	---	---	---	BM	19:48	4.65	---	BM	21:36	4.78	---



Zone de départ/ arrivée ALETH



Zone de départ/arrivée Plage du SILLON



ANNEXE PARCOURS SOLO

(voir coordonnées des marques de parcours en fin de l'annexe parcours)

PARCOURS N° 1 environ 112 Milles

Départ : Zone Cité d'ALETH ou Plage du SILLON (voir annexe zone de course)

1. Videcoq à contourner en laissant à Bâbord
2. SE Minquiers à laisser à Tribord
3. Sud Minquiers à laisser à Tribord
4. SW Minquiers à laisser à Tribord
5. NW Minquiers à contourner en laissant à Bâbord
6. Grand Lejon à contourner en laissant à Bâbord
7. Banchenou à contourner en laissant à Bâbord
8. Sud Minquiers à contourner en laissant à Tribord
9. Atterrage à laisser à Bd

Arrivée : Zone Cité d'ALETH ou Plage du SILLON (voir annexe zone de course) sera annoncée par VHF77

PARCOURS N° 2 Environ 140 Milles

Départ : Zone Cité d'ALETH ou Plage du SILLON (voir annexe zone de course)

1. Saint Servantine à laisser à Tribord
2. Ile de Chausey à contourner en laissant à Tribord
3. Le Founet à contourner en laissant à Tribord
4. La Cancalaise à laisser à Tribord
5. La NE Minquiers à contourner en laissant à Bâbord
6. La N Minquiers à laisser à Bâbord
7. La NW Minquiers à contourner en laissant à Bâbord
8. La SW Minquiers à laisser à Bâbord
9. Atterrage à contourner en laissant à Tribord
10. Grand Lejon à contourner en laissant à Tribord
11. SW Minquiers à contourner en laissant à Tribord
12. Sud Minquiers à laisser à Tribord
13. Grand Jardin à laisser à Bâbord

Arrivée : Zone Cité d'ALETH ou Plage du SILLON (voir annexe zone de course) sera annoncée par VHF77

PARCOURS N° 3 Environ 177 Milles

Départ : Zone Cité d'ALETH ou Plage du SILLON (voir annexe zone de course)

1. Videcoq à laisser à Bâbord
2. Basse Jourdan à laisser à Bâbord
3. Ile de Jersey à laisser à Bâbord
4. Grand Léjon à contourner en laissant à Bâbord
5. SW Minquiers à contourner en laissant à Tribord
6. Banchenou à contourner en laissant à Bâbord
7. Sud Minquiers à laisser à Tribord
8. Videcoq à laisser à Tribord
9. La Fille à contourner en laissant à Tribord
10. Atterrage à contourner en laissant à Bâbord

Arrivée : Zone Cité d'ALETH ou Plage du SILLON (voir annexe zone de course) sera annoncée par VHF77

PARCOURS N° 4 Plus de 200 Milles : INSTRUCTIONS ULTERIEURES PAR AVENANT AUX IC

ANNEXE PARCOURS EN EQUIPAGE5

(voir coordonnées des marques de parcours en fin de l'annexe parcours)

PARCOURS N° 5 Environ 10.5 M

Départ : Zone Cité d'ALETH ou Plage du SILLON (voir annexe zone de course)

1. Saint-Servantine à contourner en laissant à Bâbord
2. Bunel à contourner en laissant à Bâbord
3. Grand Jardin à laisser à Bâbord

Arrivée : Zone Cité d'ALETH ou Plage du SILLON (voir annexe zone de course) sera annoncée par VHF77

PARCOURS N° 6 Environ 10 M

Départ : Zone Cité d'ALETH ou Plage du SILLON (voir annexe zone de course)

1. Grand Jardin à laisser à Tribord
2. Bunel à contourner en laissant à Tribord
3. Saint-Servantine à contourner en laissant à Tribord

Arrivée : Zone Cité d'ALETH ou Plage du SILLON (voir annexe zone de course) sera annoncée par VHF77

PARCOURS N° 7 Environ 16 M

Départ : Zone Cité d'ALETH ou Plage du SILLON (voir annexe zone de course)

1. Saint-Servantine à contourner en laissant à Bâbord
2. Atterrage à contourner en laissant à Bâbord
3. Saint-Servantine à contourner en laissant à Tribord

Arrivée : Zone Cité d'ALETH ou Plage du SILLON (voir annexe zone de course) sera annoncée par VHF77

COORDONNÉES MARQUES DE PARCOURS DU BALISAGE

Anvers (Bouée)	48° 53.9'N	1° 40.9'W
Atterrage Saint-Malo (Bouée)	48° 41.4'N	2° 07.3'W
Banchenou (Bouée)	48° 40. 4 N	2° 11.5'W
Basse aux Chiens (Bouée)	48° 42.7'N	1° 57.3'W
Basse Jourdan à laisser (Bouée)	49° 6. 8 N	1° 43.9'W
Basse du Nord (Bouée)	48° 40.0'N	2° 05.0'W
Beauchamp (entrée mouillage)	48° 52.0'N	1° 46.5'W
Boujaron (Tourelle)	48° 40.0 N	2° 06.1W
Bourdinots (Bouée)	48° 39.0'N	2° 13.5'W
Buharats Ouest (Bouée)	48° 40.3'N	2° 07.4'W
Buron (Phare)	48° 39.4'N	2° 03.6'W
Cancalaise (balise)	48° 52.2'N	1° 51.0'W
Chaine (Pointe de la)	48° 40.8'N	1° 50.1'W
Crapauds du Bey (Bouée)	48° 39.4'N	2° 02.6'W
Crapaud de la Cité (Bouée)	48° 38.3'N	2° 02.0'W
Fille (Bouée)	48° 44.1'N	1° 48.2'W
Founet (Bouée)	48° 53.3'N	1° 42.3'W
Garde (Pointe de la)	48° 37.5'N	2° 14.2'W
Grande Bunouze (Bouée)	48° 43.2'N	1° 50.9'W
Grand Dodehal (balise)	48° 39.9'N	2° 01.6'W
Grand Lejon (Bouée)	48° 44.9 N	2° 39.8W
Grelots (Bouée)	48° 39.2'N	2° 03.0'W
Haches (rocher)	48° 38.2'N	2° 10.8'W
Haute Foraine(Tourelle)	48° 52.9'N	1° 43.7'W
Herflux (Balise)	48° 38.1'N	2° 10.0'W
Laplace (Bouée)	48° 39.7'N	2° 16.5'W
Loup (Tourelle)	48° 49.6'N	1° 36.2'W
Mercièrre (Balise)	48° 38,1'N	2° 02.0'W
Moulière de Saint-Briac (Balise)	48° 37.8'N	2° 10.1'W
SE Minquiers (Bouée)	48° 53.4' N	2° 00.0'W
Sud Minquiers (Bouée)	48° 53.0 'N	2° 10.0'W
SW Minquiers (Bouée)	48° 54.3' N	2° 19.3'W
NW Minquiers (Bouée)	48° 59.6' N	2° 20.5'W
Patouillets (Bouée)	48° 39.7'N	2° 04.3'W
Platus (Bouée)	48° 37.6'N	2° 10.6'W
Rimains (Ile)	48° 40.5'N	1° 49.5'W
Roches aux Anglais (Bouée)	48° 39.7'N	2° 02.3'W
Rocher Herpin (Rocher)	48° 43.3'N	1° 49.8'W
Ruet (Bouée)	48° 43.4'N	1° 50.1'W
Videcoq (Bouée)	48° 49.7'N	1° 42.1'W
Saint-Servantine (Bouée)	48° 41.9'N	2° 00.9'W
Sou (Bouée)	48° 40,1'N	2° 05.3'W
Sud Rance (Bouée)	48° 38.5'N	2° 02.2'W
Vieux Banc OUEST (Bouée)	48° 41.9'N	2° 10.1'W
Vieux Banc EST (Bouée)	48° 42.5'N	2° 09.4'W

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. » Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques qui sont indiquées « à contourner » dans l'Annexe Parcours »